



Lot de 2 studios impropres a l'habitation

Par **schoum74**, le **31/05/2014** à **20:25**

bonjour,j'ai acheter un lot de 2 studios en décembre 2010. Et je viens de recevoir un courrier comme quoi il vont être déclaré impropre a l'habitation ,parce que les ouvertures donne sur une verrière fermé .Personne ne m'a prévenu de ça .

Il y a bien quelqu'un qui est responsable soit le notaire ou le propriétaire soit les 2.
Je vous remercie d'avance pour votre aide.

Par **moisse**, le **01/06/2014** à **09:24**

Bonjour,

Le seul responsable c'est vous.

Vous pouvez occuper ces locaux, les transformer, en, changer la destination...

Le prix d'achat tient compte de la qualité de ces logements.

On peut supposer que vous avez visité les lieux avant achat.

Il me paraît difficile de fonder des prétentions sur un éventuel défaut d'information voire pire une information erronée.